

Compte rendu de séance

Séance du 29 Mars 2018

L' an 2018 et le 29 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
CLOUET Nathalie Maire

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : HURTEAU Sabrina, JACQUEMIN Marie, MADDALIN Christine, MASSET Geneviève, MM : DAHIOT Daniel, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, HERVOUIN Jean-Jacques, POTTIER Christian, ROBERT Elie
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AYGALENC Monique à Mme HURTEAU Sabrina, COCONNIER Sonia à M. ROBERT Elie, MOREL Patricia à Mme MASSET Geneviève, POTTIER Soazig à M. POTTIER Christian, MM : BESNIER Laurent à Mme MADDALIN Christine, LOUAISIL Pascal à M. GLINCHE Eric, SEBILLET Sébastien à Mme CLOUET Nathalie, VALOTAIRE Denis à M. GILBERT Loïc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 11

Date de la convocation : 23/03/2018

Date d'affichage : 23/03/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine
le : 30/03/2018

et publication ou notification
du : 30/03/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

Ordre du jour

- 18-019 - Budget principal - budget primitif 2018
- 18-020 - Budget assainissement collectif - budget primitif 2018
- 18-021 - Budget lotissement "Le Trésor" - budget primitif 2018
- 18-022 - Budget lotissement "La Clef des Champs" - budget primitif 2018
- 18-023 - Subventions

- 18-024 - Devis divers
- 18-025 - Emprunt à court terme - Crédit Agricole
- 18-026 - Parcelles AB 435 et AB 1088 - acceptation de don
- 18-027 - Bail boulangerie - logement de fonction
- 18-028 - Cellule auto-école et logement rue du Docteur Lebreton - APD et DCE
- 18-029 - Désaffectation et aliénation d'une partie de chemin rural
- 18-030 - 3ème Contrat Enfance jeunesse 2016-2019 - avenant n°1
- 18-031 - Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie - avenants lots 6 et 7
- 18-032 - Convention de passage de réseau d'eaux usées
- 18-033 - Rythmes scolaires - organisation du temps scolaire années 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021

18-019 - Budget principal - budget primitif 2018

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2018 qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 887 887,00 €
Recettes	1 887 887,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	2 840 564,78 €
Recettes	2 840 564,78 €

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

18-020 - Budget assainissement collectif - budget primitif 2018
--

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2018 assainissement collectif qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	128 000,00 €
Recettes	128 000,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	215 267,05 €
Recettes	215 267,05 €

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

18-021 - Budget lotissement "Le Trésor" - budget primitif 2018

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2018 lotissement "Le Trésor" qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	81 368,21 €
Recettes	81 368,21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	12 190,86 €
Recettes	12 190,86 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-022 - Budget lotissement "La Clef des Champs" - budget primitif 2018

Le Conseil Municipal

ADOpte le budget primitif 2018 lotissement "La Clef des Champs" qui s'équilibre de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	978 362,19 €
Recettes	978 362,19 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 404 082,62 €
Recettes	1 404 082,62 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-023 - Subventions

Le Conseil Municipal

VOTE les subventions suivantes:

ASSOCIATIONS DE BAIS	
A.C.C.A	267,20 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 200,00 €
Amicale des Secouristes	280,00 €
La Bestiole	80,00 €
Les Bisounours	200,00 €
Secours Catholique	150,00 €
UNC AFN	295,20 €
SPORT	
Foot	1 568,00 €
3 Raquettes	536,00 €
Cyclo Bais	26,40 €
Gymnastique	944,00 €
Espritzen	208,00 €
Rando Bais	150,00 €
HANDBALL RETIERS BAIS	384,00 €
JUDO	736,00 €
ECOLES BAIS	
Amicale Laïque	1 080,00 €
A.P.E.L	1 230,00 €
O.G.E.C. fournitures scolaires	8 626,40 €
OCCE Caisse des Ecoles Jacques Prévert	458,00 €
Sorties scolaires - BAIS	

Amicale Laïque Ecole Jacques Prévert	- 15 € par enfant pour une sortie d'une journée - 18 € par enfant si la sortie comprend une nuit
APEL Ecole Notre-Dame	- 15 € par enfant pour une sortie d'une journée - 18 € par enfant si la sortie comprend une nuit
VOYAGES Elèves de collège et primaire	
COLLEGE des Fontaines	
COLLEGE St Joseph	615,00 €
SOCIAL	
CODEM	716,70 €
CCAS	3 500,00 €
PELE-MELE La Guerche - Fonctionnement	15 693,60 €
PELE-MELE La Guerche - ALSH estimation fréquentation 2018	22 500,06 €
PELE-MELE La Guerche - ALSH solde fréquentation 2017	8 851,97 €
Espace Loisirs Itinérants	3 248,00 €
ECOLES PROFESSIONNELLES	
Groupe A. St Exupéry	225,00 €
MFR GUILLIERS	25,00 €
Institut Paul Cézanne Fougères	45,00 €
CFA Bâtiment St Grégoire	135,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES EXTERIEURES	

DOJO GUERCHAIS	108,00 €
BMX Pays de Vitré	60,00 €
JUDO VITRE	24,00 €
KORRIGANS BASKET CLUB GUERCHAIS	36,00 €
L'outil en main	96,00 €
LES JONGLEURS GYM LA GUERCHE	276,00 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Amicale des donneurs de sang	80,00 €
Gaule Guerchaise	80,00 €
Croix d'or Vitré	80,00 €
FNATH La Guerche (Assoc. accidentés de la vie)	60,00 €
Prévention routière	80,00 €
Rêves de Clown	80,00 €

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-024 - Devis divers

Le Conseil Municipal

APPROUVE les devis suivants (à payer en investissement) :

BUDGET PRINCIPAL		
Mairie - création d'un réseau informatique	PERRINEL	4 088,54 € TTC
Mairie - réseau informatique - baie de brassage	SABAA	1 558,80 € TTC
Aménagement cellule médecin - Centre commercial Espace des Fontaines	Hervagault	5 577,00 € TTC

aménagement de cloisons		
Clautrats - Résidence La Mennais	DOINEAU	697,26 € TTC

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-025 - Emprunt à court terme - Crédit Agricole

Considérant qu'il y a lieu de contracter un emprunt à court terme d'un montant de 500 000 € en fonction des besoins pour l'année 2018 dans l'attente des subventions ;

Le Conseil Municipal

DECIDE de souscrire un emprunt à court terme d'un montant de 500 000 € sur 24 mois ;
 RETIENT la proposition du Crédit Agricole, soit Index Euribor 3 mois journalier + 0.71% de marge avec un remboursement du capital in fine et possibilité de remboursement anticipé partiel ou total à tout moment, sans pénalités, et des frais de dossier de 500 € ;
 AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces concernant cet emprunt.

POUR INFORMATION: taux actuel 0,38 %

A la majorité (pour : 17, contre : 2, abstentions : 0)

18-026 - Parcelles AB 435 et AB 1088 - acceptation de don

Par courriers du 8 mars 2018, Monsieur l'Abbé Joseph RUBEILLON et la Congrégation des Soeurs du Christ Rédempteur ont proposé de faire un don des parcelles AB 435 et AB 1088, rue de l'Ecu, d'une superficie estimée respectivement à 19 m² et 367 m², à la commune de BAIS. Il s'agit d'une donation sans charge.

Le Conseil Municipal

ACCEPTE le don des parcelles AB 435 et AB 1088.

PREND à sa charge les frais de notaire correspondant à cette opération.

CHARGE Me Lecomte de rédiger l'acte notarié.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-027 - Bail boulangerie - logement de fonction

Madame le Maire informe que les travaux d'aménagement de la boulangerie dans l'ancienne

poste (18 rue de la Fontaine) se terminent et que les locaux seront mis en location à Monsieur et Madame HALLE. Le bâtiment situé rue de la Fontaine se compose d'une partie local commercial et d'une partie logement de fonction. Cette location interviendrait sur la base d'un bail commercial 3, 6, 9 années au prix mensuel de 1200 € HT pour la partie commerce et de 500 € (sans TVA) pour le logement par mois à compter du 1er juin 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

DECIDE

- de donner son accord pour la signature d'un bail commercial 3, 6, 9 années à compter du 1er juin 2018 pour la location de ce bâtiment 18 rue de la Fontaine à Monsieur et Madame HALLE à compter du 1er juin 2018,
- de confier la rédaction des actes à Me LE COMTE
- de donner à Madame le Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-028 - Cellule auto-école et logement rue du Docteur Lebreton - APD et DCE

Madame le Maire présente les dossiers APD et PRO élaborés par l'Agence Jaouen et Raimbault concernant la réhabilitation d'un bâtiment 3 rue du Docteur Lebreton (ancien garage) en auto-école et en logement,

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'Avant Projet Définitif et le Dossier de Consultation des Entreprises du projet d'aménagement d'une cellule auto-école et d'un logement logement rue du Docteur Lebreton. AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-029 - Désaffectation et aliénation d'une partie de chemin rural

Madame le Maire présente le projet de déplacement d'un chemin rural au lieu-dit "La Haute Planche" et la procédure à mener pour désaffecter puis vendre ce chemin.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de déplacement du chemin rural au lieu-dit "La Haute Planche" et la procédure à mener;

AUTORISE Madame le Maire à désigner un commissaire enquêteur et à ouvrir l'enquête publique pour la désaffectation et l'aliénation de cette partie de chemin rural.

A la majorité (pour : 17, contre : 0, abstentions : 2)

18-030 - 3ème Contrat Enfance jeunesse 2016-2019 - avenant n°1

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'avenant n°1 au 3ème Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 intégrant les actions nouvelles pour les adolescents (Espace Loisirs Itinérants) à compter du 1er janvier 2017;
AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-031 - Réhabilitation de l'ancienne poste en boulangerie - avenants lots 6 et 7

Vu la délibération n°16-115 du Conseil Municipal réuni le 21 décembre 2016 autorisant Madame le Maire à signer les marchés avec les entreprises déclarées attributaires ;
Considérant que l'entreprise Quark Habitat a changé de logiciel et que les bordereaux de prix unitaires (sous détails de certains postes) ont été quelque peu modifiés sans changer le montant final,

Le Conseil Municipal

APPROUVE la conclusion de ces avenants ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces avenants.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-032 - Convention de passage de réseau d'eaux usées

Considérant la demande de Monsieur Marc LUCAS de raccorder sa propriété située au lieu-dit Chantereine au réseau d'assainissement collectif de la commune,
Considérant l'effondrement d'une partie de son assainissement autonome existant, et considérant les conditions techniques particulières liées à la zone inondable où se trouve l'habitation (ancien moulin à eau à la confluence des rivières de Quincampoix et du ruisseau de Vergeal) pour envisager la réhabilitation dans les normes de l'assainissement individuel existant de Monsieur LUCAS,

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur LUCAS, domicilié au lieu-dit CHANTEREINE à BAIS, à déverser ses eaux usées domestiques dans le réseau de collecte des eaux usées de la commune de BAIS;

AUTORISE Monsieur LUCAS à faire poser une canalisation d'une longueur de 250 mètres environ sur parcelles communales le long du chemin,

AUTORISE Madame le Maire à signer avec Monsieur Marc LUCAS une convention de passage de canalisation et de déversement au réseau collectif d'eaux usées de la commune.

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

18-033 - Rythmes scolaires - organisation du temps scolaire années 2018-2019, 2019-2020

et 2020-2021

Vu la délibération n°17-104 du Conseil Municipal réuni le 14 décembre 2017 sur le choix de l'organisation du temps solaire en 4 jours d'école par semaine,

Vu la décision finale de Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education Nationale validant l'organisation horaire en 4 jours d'école pour la période des 3 années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

Le Conseil Municipal

VALIDE la décision de Monsieur l'inspecteur d'académie pour les années scolaires 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021.

CONFIRME le nouvel emploi du temps suivant:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 16h30 (soit 4X 6h00)

A l'unanimité (pour : 19, contre : 0, abstentions : 0)

Séance levée à 22 heures 50 minutes